



Un partenaire de croissance
inclusive et durable !

CONDITIONS GENERALES D'OCCUPATION ET UTILISATION DE L'ESPACE DE COWORKING

Préambule

BeeHive Coworking est un espace de travail partagé, collaboratif et fermé. D'une capacité d'environ 20 places, située au lieu-dit mini prix Bastos Yaoundé.

Notre mission étant l'hébergement et l'accompagnement de l'entreprise et porteurs de projets, un certain nombre de services et d'animations sont proposées en parallèle des postes de travail en coworking en vue de créer des synergies entrepreneuriales.

L'utilisation par le « Coworker » des moyens et services proposés par BeeHive Coworking implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales d'occupation et utilisation.

Article 1. Description des services associés à l'espace de travail BeeHive Coworking

ACCES INTERNET ET WI-FI SECURISE Ce service permet un accès « très haut débit » grâce au raccordement à la fibre optique de façon sécurisée et illimitée.

L'accès internet est néanmoins soumis à l'acceptation du règlement intérieur et lois en vigueur :

*le code civil et notamment l'article 9 relatif à la protection de la vie privée et au droit à l'image

*le code pénal et notamment les articles L323-1 et suivants

*le code civil de la propriété intellectuelle et notamment les dispositions relatives à la propriété littéraire et artistique.

*la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la presse

*la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et libertés

*la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique

*la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant sur les diverses dispositions relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers



Lieu-dit Mini Prix Bastos

Tel. : 655 88 26 / 651 97 08 93

Email. : coworking.2bs@gmail.com

RC/YAO/2019/A/1405 DU 21 MARS 2019

N° CONTRIB : M051812707637B



*Un partenaire de croissance
inclusive et durable !*

EQUIPEMENT : BeeHive Coworking est équipé de casiers de rangements, de l'installation électrique nécessaire pour les branchements informatiques (ordinateur portable, tel non fournis), d'un espace détente et collation (réfrigérateur, micro-onde, cafetière, bouilloire ...).

ACCES A L'IMPRIMANTE/PHOTOCOPIEUSE/FAX : Les coworkers bénéficient des services de l'imprimante/photocopieuse/fax dans l'espace fermé accueil-secretariat. Son utilisation fera l'objet d'une facturation en sus de la location de l'espace de coworking.

ACCES A LA PRESSE ET BIBLIOTHEQUE : les coworkers peuvent consulter la presse, les livres mis à disposition gracieusement en prenant soin de la ramener.

BOITE AUX LETTRES : les coworkers qui en font la demande peuvent se faire envoyer du courrier d'ordre professionnel à l'adresse de BeeHive Coworking. Une étiquette mentionnant son nom sera ajoutée à celle de BeeHive Coworking et sera déposé au secretariat a son attention

ACCES A LA SALLE DE REUNION : les coworkers pourront utiliser la salle de réunion indépendante de l'espace de coworking avec facturation en sus (cf grille tarifaire en annexe) et selon disponibilité.

ENTRETIEN DES LOCAUX :

BeeHive Coworking assure le ménage et l'entretien des locaux.

Article 2. Conditions d'occupation :

Le présent contrat étant conclu intuitu personae, l'accès à l'espace de travail est strictement réservé à son signataire, sans qu'il puisse être cédé, vendu, prêté ou consenti sous quelque forme que ce soit.

La mise à disposition des postes de travail et de la salle de réunion fera objet d'une réservation par le Coworker à l'accueil de BeeHive Coworking, par mail, téléphone. Une pré-réservation est également possible sur le site internet dédié. Cette pré-réservation sera confirmée sous 24 heures ouvrées.

La réservation définitive prendra effet lors de la signature de la convention d'utilisation dans les locaux de BeeHive Coworking. Certains documents seront demandés tels que : pièce d'identité, copie d'un justificatif de l'existence entreprise (ex : carte de contribuable), un document proje...



Lieu-dit Mini Prix Bastos

Tel. : **655 88 26 / 651 97 08 93**

Email. : **coworking.2bs@gmail.com**

RC/YAO/2019/A/1405 DU 21 MARS 2019

N° CONTRIB : **M051812707637B**



*Un partenaire de croissance
inclusive et durable !*

L'occupation des locaux devra cesser aux dates et heures convenues entre les parties. Le Coworker peut cependant obtenir une prolongation, avec l'accord de BeeHive Coworking dans la mesure où celle-ci ne nuira pas aux autres Coworkers. Cette prolongation fera l'objet d'une nouvelle convention et facturation aux mêmes conditions tarifaires.

Article 3. Système d'accès sécurisé

BeeHive Coworking informe les Coworkers que l'espace de travail, salle de réunion, toilettes, photocopieuse/imprimante/Fax sont accessibles aux heures d'ouverture.

Article 4. Droits et obligations du coworker

Les Coworkers reconnaissent expressément que le droit d'occupation concédé par beeHive Coworking est précaire et qu'il ne peut pas donner lieu à l'application des dispositions spécifiques des articles 145-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux baux commerciaux. De même, le droit d'occupation ne peut constituer un contrat de domiciliation. Les locaux loués étant expressément réservés à l'usage de bureau, tout autre usage est interdit (habitation, dépôt de marchandise, atelier, local de vente).

Le Coworker s'engage à veiller à ce que la tranquillité des lieux ne soit troublée en aucune manière par son comportement.

Le Coworker s'engage à maintenir en bon état d'entretien et faire un usage raisonnable des locaux et du matériel mis à sa disposition. Il sera tenu responsable de tout dommage qu'il causerait aux équipements, installations et meubles dont il aura l'usage. Tout dégât conséquent est susceptible de lui être facturé.

Le Coworker s'interdit de mettre en place une quelconque signalétique permanente dans l'espace de travail collectif. Il s'engage à ne faire dans les locaux mis à disposition aucun aménagement. Le Coworker s'engage à utiliser les branchements électriques uniquement pour l'informatique de bureau et les petits équipements y afférents.

Le Coworker ne pourra installer plus d'une personne par poste de travail mis à disposition. Toute occupation de postes de travail supplémentaires non prévue aux conditions particulières et constatée par BeeHive Coworking fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif de référence.



Lieu-dit Mini Prix Bastos

Tel. : **655 88 26 / 651 97 08 93**

Email. : **coworking.2bs@gmail.com**

RC/YAO/2019/A/1405 DU 21 MARS 2019

N° CONTRIB : **M051812707637B**



*Un partenaire de croissance
inclusive et durable !*

Article 5. Responsabilité

BeeHive Coworking réalise l'ensemble de ses prestations dans le cadre d'une obligation de moyen, ils s'engagent notamment à mettre tout en œuvre afin d'assurer l'accessibilité des locaux et services pendant ses heures d'ouverture.

BeeHive Coworking n'assure aucune garantie des dommages indirects subis par le client (ex. perte d'activité, perte de gains, perte de données) résultant d'un défaut d'exécution du contrat et décline toute responsabilité en raison des dommages consécutifs à un sinistre dans les locaux, à une coupure temporaire d'électricité, d'eau ou des moyens de télécommunication (y compris la perte et la qualité de connectivité Internet) et à toutes nuisances liées aux travaux réalisés dans les lieux mis à disposition ou dans l'immeuble.

BeeHive Coworking ne saurait être tenu responsables pour des éventuels vols survenant dans les espaces mis à disposition du Coworker. A ce titre, le Coworker s'engage à assurer contre tous risques les biens lui appartenant ou dont il a la garde qui sont déposés par ses soins dans les locaux mis à disposition par BeeHive Coworking. Le Coworker et son assureur renoncent par conséquent à tout recours contre BeeHive Coworking en cas de dommages causés à ses biens matériels et immatériels quelle qu'en soit leur valeur.

Article 6. Conditions tarifaires et modalités de paiement

Les prestations de BeeHive Coworking sont facturées en début de période d'utilisation.

Les tarifs des services sont précisés en annexe de ces conditions générales.

Article 7 Durée de la convention d'occupation

La durée d'occupation est précisée dans la convention d'utilisation.

La libération des espaces de travail loués devra être effectuée au plus tard le soir du dernier jour ouvré avant le terme du contrat. Toute prolongation ou renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention.

Le Coworker s'engage à restituer les espaces du travail et les salles de réunion immédiatement à la fin du contrat et de le laisser dans l'état dans lequel il les a trouvés à son arrivée.

BeeHive Coworking se réserve le droit de résilier unilatéralement et de plein droit le présent contrat :



Lieu-dit Mini Prix Bastos

Tel. : **655 88 26 / 651 97 08 93**

Email. : **coworking.2bs@gmail.com**

RC/YAO/2019/A/1405 DU 21 MARS 2019

N° CONTRIB : **M051812707637B**



*Un partenaire de croissance
inclusive et durable !*

- En cas de manquement par le Coworker à l'une des dispositions des présentes conditions générales,
- En cas de conduite du Coworker ou de tout tiers de son chef, qui serait incompatible avec l'utilisation prévue des lieux ou, plus généralement, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Cette résiliation sera notifiée au Coworker par lettre ou par mail et emportera l'échéance immédiate de toute somme due pour jusqu'à la fin de la durée du contrat.

Article 8. Données personnelles et protection

BeeHive Coworking, garants du confort du travail dans ses locaux, se réservent le droit de procéder à la rupture anticipée de la convention d'utilisation en cas de manquement à une ou plusieurs obligations.

Les Coworkers sont seuls responsables des données communiquées à BeeHive Coworking et déclare que les données fournies à l'occasion de leur inscription sont parfaitement renseignées et exactes.

BeeHive Coworking certifie que les données qui lui sont fournies par les Coworkers lui sont exclusivement destinées.

Les données personnelles que BeeHive Coworking recueillera sur le Coworker et qui sont en relation avec lui sont soumises aux dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi « Informatique et Libertés ».

Le Coworker dispose à ce titre d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » précitée. Il pourra également s'opposer au transfert des données le concernant en formulant la demande expressément et par écrit.



Lieu-dit Mini Prix Bastos

Tel. : **655 88 26 / 651 97 08 93**

Email. : **coworking.2bs@gmail.com**

RC/YAO/2019/A/1405 DU 21 MARS 2019

N° CONTRIB : **M051812707637B**